



# Agenda 21

## Lignes directrices communales

Intégration du développement  
durable dans la commune de  
Tramelan

Approuvées par le Conseil municipal le 23 février 2010

Approuvées par le Conseil général le 19 avril 2010

## **TABLE DES MATIERES**

<b>1</b>	<b>Idée directrice .....</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>Objectifs et mesures .....</b>	<b>4</b>
2.1	Administration et finances communales .....	4
2.2	Secteur économique.....	5
2.3	Urbanisme et mobilité.....	5
2.4	Nature et paysage .....	6
2.5	Energie et ressources .....	6
2.6	Eau et sols .....	6
2.7	Securité sociale et familiale .....	7
2.8	Ecoles et Formation.....	7
2.9	Culture, tourisme et loisirs .....	8

# 1 IDÉE DIRECTRICE

L'idée générale transmise ci-dessous constitue le fondement que les autorités municipales souhaitent maintenir et véhiculer dans le développement de leur commune intégrant le développement durable.

Tramelan est un village aux autorités ambitieuses dans lequel le cadre de vie est simultanément traditionnel, avant-gardiste et socialement engagé. La nature, le paysage et l'environnement en général y sont de bonne qualité et la population bénéficie d'un contexte social basé sur la solidarité et la convivialité. Cette qualité de vie est complétée par un cadre économique favorable constitué par une proximité des services et des commerces et une promotion économique forte soutenue par les autorités.

## 2 OBJECTIFS ET MESURES

### 2.1 ADMINISTRATION ET FINANCES COMMUNALES

#### Objectifs

Les autorités municipales s'engagent pour une administration communale efficiente qui intègre le développement durable dans sa gestion. Elle assure une fiscalité attrayante tout en garantissant un degré d'autofinancement à long terme.

#### Mesures

- En début de législature, le Conseil municipal détermine les grands projets nécessitant une évaluation du point de vue du développement durable et les évalue à l'aide de la boussole du développement durable ou d'autres outils appropriés.
- Les commissions permanentes appliquent la boussole du développement durable aux grands projets qu'elles gèrent. Le Conseil municipal validera le résultat de l'utilisation de la boussole.
- L'administration communale de Tramelan doit être regroupée en un seul endroit. Le choix du site intégrera les aspects de la mobilité et de l'efficacité énergétique.
- La commune développe un concept de politique des achats intégrant les aspects sociaux, environnementaux et économiques.
- Le Conseil municipal suscite et encourage les collaborations intercommunales et travaille dans un esprit régional.

## 2.2 SECTEUR ÉCONOMIQUE

### Objectifs

La commune mène une politique de promotion économique active et prend en compte tous les secteurs économiques. Elle s'engage pour l'artisanat et les commerces de proximité et leur localisation au centre du village.

### Mesures

- Dans le cadre de la révision du plan de zones la commune prévoit des zones d'implantation de l'artisanat. Ces zones seront situées en dehors du centre de la localité de manière à favoriser le développement futur d'un centre de localité accueillant pour les piétons et la vie sociale.
- Sur la surface du Pôle de Développement économique prévue, la commune intégrera des surfaces d'artisanat. L'ensemble des bâtiments réalisés engloberont un concept d'efficacité énergétique. Le projet prendra en compte les aspects de la mobilité également.

## 2.3 URBANISME ET MOBILITÉ

### Objectifs

Les autorités municipales sont présentes et s'impliquent dans les discussions sur le réseau de transports publics et son évolution au niveau régional.

La mobilité douce est prise en compte dans le développement de projets urbains et sera améliorée, surtout pour les liaisons entre les infrastructures importantes.

La commune s'engage pour un urbanisme moderne qui favorise l'habitat groupé et l'occupation des bâtiments du centre de la localité. Le but est de tendre vers 5000 habitants, ce qui constitue le nombre idéal pour les infrastructures existantes.

### Mesures

- Le Conseil municipal fera la promotion du fond de financement pour la rénovation des bâtiments anciens. Cette mesure doit permettre de favoriser la densification du centre de la localité.
- La commune établit des contacts avec divers promoteurs immobiliers et développe avec eux la construction de logements modernes susceptibles d'attirer de nouveaux habitants ne cherchant pas à construire des maisons.
- Le Conseil municipal développe une signalétique de mobilité douce à l'intérieur du village.

## **2.4 NATURE ET PAYSAGE**

### **Objectifs**

Le Conseil municipal s'engage pour la gestion du patrimoine naturel et paysager de manière à en garantir les fonctions sociales et naturelles. La gestion et la valorisation des zones de protection communales sont une priorité dans ce domaine.

Les autorités municipales suivront les pistes de gestion identifiées dans le cadre du plan de gestion intégré des pâturages boisés élaboré dans le cadre du projet Interreg qui a traité des pâturages boisés de la commune de Tramelan.

Le Conseil municipal sera à l'écoute des qualités et des lacunes identifiées dans l'espace non bâti au fil des années et s'engage à répondre aux besoins avérés.

### **Mesure**

- La commune établit un plan de gestion des zones de protection de la nature et du paysage et en assure ensuite la mise en œuvre.

## **2.5 ENERGIE ET RESSOURCES**

### **Objectifs**

L'assainissement énergétique des infrastructures communales, l'efficacité énergétique des nouvelles constructions et la promotion de productions d'énergies renouvelables est un objectif directeur dans le développement de la commune.

### **Mesure**

- Un plan directeur énergie sera mis en place ces 5 prochaines années en collaboration avec l'OCEE. Ce plan directeur permettra d'aboutir au développement de systèmes de gestion de l'énergie par quartier, à des projets de production d'énergie renouvelable, etc.

## **2.6 EAU ET SOLS**

### **Objectifs**

La commune est active dans la mise en œuvre des outils permettant de garantir une gestion parcimonieuse du sol et des ressources en eau.

Les autorités prennent en main l'assainissement des sites pollués de la commune si des problématiques de pollution aiguës sont avérées.

#### **Mesures**

- L'administration communale réalise un document d'information sur les économies d'eau et d'énergies possibles dans le quotidien. Ce document sera établi sur la base d'informations récoltées auprès de l'OCEE du canton de Berne.
- Assainissement des sites « potentiellement » pollués durant ces 15 prochaines années

## **2.7 SECURITÉ SOCIALE ET FAMILIALE**

#### **Objectifs**

La commune s'engage activement au maintien de ses atouts en matière d'offre sociale et de solidarité de la population qui constituent un des éléments clefs de l'attractivité du village.

Les autorités utilisent les qualités sociales du village comme l'un des arguments de vente pour attirer de nouveaux habitants.

#### **Mesures**

- Le Conseil municipal doit continuellement être à l'écoute des différents partenaires sociaux et entretenir un climat de collaboration active avec ces derniers. D'une manière générale les qualités acquises au fil des années ne sont pas définitives et doivent continuellement être maintenues par un travail de sensibilisation, de communication et de collaboration. Ainsi il maintient ses rencontres annuelles avec les milieux associatifs de manière à être à l'écoute et à anticiper les problèmes éventuels.
- Le Conseil municipal valorise le bénévolat par l'organisation de manifestations spécifiques, par exemple une torrée de remerciement.

## **2.8 ECOLES ET FORMATION**

#### **Objectifs**

Les autorités communales se positionnent comme un partenaire privilégié pour le développement des centres de formation de la région. Le CIP est une priorité.

#### **Mesures**

- Le Conseil municipal établit un catalogue de mesures possibles pour améliorer l'attractivité et la dynamique des centres de formation avec leur collaboration dans les 5 ans à venir.

- Le Conseil municipal privilégie les rapports avec le CIP, Regenove et le Centre de Formation Professionnel Berne francophone étant à l'écoute des besoins de ces institutions et en favorisant les collaborations.
- Le Conseil municipal veille au maintien des écoles de quartier de qualité grâce à une communication régulière avec la commission des écoles et l'administration cantonale.

## **2.9 CULTURE, TOURISME ET LOISIRS**

### **Objectifs**

La commune joue un rôle fédérateur entre les différents acteurs de la culture et du sport tramelots. Elle s'engage pour communiquer les activités organisées sur la commune. Par ailleurs elle se positionne clairement au niveau des collaborations inter-cantoniales en matière de sport et de culture.

### **Mesure**

- Le Conseil municipal, en collaboration avec les différents acteurs de la culture, développe un outil de communication groupé des différentes offres culturelles et touristiques de la commune.

Groupe de travail :

Bureau Natura biologie appliquée, M. Emmanuel Contesse  
Conseil municipal de Tramelan

Avec le soutien de :

Mme Anne DuPasquier, Office fédéral du développement territorial  
Mme Monique Kissling, Office de la coordination environnementale et de l'énergie  
du canton de Berne